

Le mercredi huit novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

2 novembre 2023

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Émile DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication

sur le site internet de la
ville,

14 novembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 25

Procurations :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Christian CAPRON, M. Luc HITLER à M. Didier BOQUET, M. Alexandre VOIMENT à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.

Excusés :

Mme Céline CIVES, M. Thierry DUPRAY, Mme Fanny GENET-LACAILLE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-079	Cession d'un retable à la commune de Fontaine-sous-Préaux
------------	---

M. le Maire rappelle que dans le cadre de travaux réalisés en 1977 dans l'église Saint-Michel de Saint-Wandrille, le démontage du retable avait permis de découvrir une baie gothique et des éléments de vitraux. Dans un premier temps, avait été évoquée la possibilité de remanier le retable de façon à le réinstaller à son emplacement original tout en laissant apparaître la baie retrouvée, dans son entier. Le retable avait été déposé dans l'église de Rançon le temps des travaux et le projet de réinstallation avait finalement été abandonné.

En déshérence pendant près de 20 ans, le retable a été judicieusement proposé, par la commission départementale des antiquités, à la commune de Fontaine-sous-Préaux, pour y être installé dans son église qui ne possédait plus de maître-autel. Le principe d'une convention de dépôt a été acté par les conseils municipaux des deux communes à Fontaine-sous-Préaux le 26 mai 1998 et à Saint-Wandrille-Rançon le 26 mars 1999. Le retable a été effectivement mis en dépôt auprès de la commune de Fontaine-sous-Préaux mais la convention n'aurait pas été signée.

Nos deux communes ont régularisé ce dépôt à l'été 2022.

Toutefois, il convient à présent d'aller plus loin qu'une convention de dépôt et de céder purement et simplement ce retable dans la mesure où, d'une part, la commune de Fontaine-sous-Préaux détient et entretient ce retable depuis plus de 20 ans assumant de facto les responsabilités d'un propriétaire et, d'autre part, car il n'est aucunement envisagé par notre commune de réinstaller ce retable dans l'église Saint-Michel de Saint-Wandrille.

M. le Maire rappelle qu'après échange avec le Département et les services de l'Etat, la cession du retable inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 31 mai 1977 est encadrée par les dispositions des articles L. 622-23 et R. 622-43 et R. 6226 44 du code du patrimoine et qu'à la présente délibération un courrier devra être adressé à M. le Préfet.

Après avoir rappelé ce qui précède M. le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le principe de la cession du retable à la commune de Fontaine-sous-Préaux ;
- De l'autoriser à signer tout document nécessaire afin de mener bien cette décision.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Didier Boquet', written over the printed name of the secretary of the meeting.